

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 22 juillet 2026**

Membres élus : 21
En activité : 21
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 6

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-deux juillet à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Hassan FADI, à la Mairie de Cattenom (15 rue des Châteaux à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Hassan FADI, Président, le seize juillet deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. MEDVES Jean-François, M. DE LAZZER Xavier,
M^{me} HERFELD Marie-Laurence, M. JURCZAK Serge,
M. FRANCOIS Loïc, M. ALIX Pierre, M. ANTOINE Marc,
M. CERBAI Fabrice, M. ZIEGLER Damien et M. BIEDER Lionel

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS :

M. FADI Hassan, M. JUNGLING Jean-Pierre et M. MANSUY
Jean-Luc (Il a suppléé M^{me} VEIDIG Patricia)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. TINNES Jean-Paul

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. PONTICELLO Mario a donné procuration à M. TINNES
Jean-Paul

Publié(e) le 30 JUL. 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE



Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. LUCCHINI Marc,
M. LOUIS Jean-Charles, M. SCHULTZ Laurent, M^{me} KOCEVAR
Lucie et M. FERRERO Marc

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. ZIEGLER Damien (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 20 mai 2026

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, adopte le procès-verbal du Comité Syndical du SYDELON du 20 mai 2026.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 30 JUL. 2026

Le secrétaire de séance



Damien ZIEGLER

Le Président



Hassan FADI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg sis 31Av. de la Paix, 67000 Strasbourg, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.